

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Chambre des Métiers et de l'Artisanat – Région Pays de la Loire

31 décembre 2023



CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION PAYS DE LA LOIRE

6 BOULEVARD DES PATUREAUX 44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

SIREN: 130 020 688

SIRET: 130 020 688 00011 - NAF: 9411Z

::*:*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

Juin 2024

Orcom | Audit

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT – REGION PAYS DE LA LOIRE

6 BOULEVARD DES PATUREAUX

44985 SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE

SIREN: 130 020 688

SIRET: 130 020 688 00011 - NAF: 9411Z

::*:*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Pays de la Loire,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons

effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat – Région Pays de la

Loire relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français,

réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé

ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder

notre opinion.

P/



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Investissements réalisés » aux pages 3 à 5 de l'annexe expose le traitement comptable et les investissements immobiliers effectués ou restant en cours de l'exercice 2023.

La note « Taxes frais chambre de métiers » à la page 11 de l'annexe expose le traitement comptable appliqué à la répartition du droit additionnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.





Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Chambre ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Chambre.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

0



- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
 Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus
 - Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Chambre à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;





 il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 7 Juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT

JM. LECONTE

Associé

CMAR PAYS DE LA LOIRE

BILAN EXERCICE 2023

ACTIF		EXERCICE		
	Brut	Amortissements	Net	précédent net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement	6 687,85		6 687,85	6 687,85
Droit au bail				
Autres	1 307 594,06	1 076 000,25	231 593,81	117 051,12
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	2 954 887,98		2 954 887,98	2 954 887,98
Agencements et aménagements de terrains	115 318,90	115 318,90	0,00	0,00
Constructions	79 093 189,49	39 116 841,67	39 976 347,82	41 222 567,08
Constructions sur sol d'autrui	725 066,60	1 406,42	723 660,18	0,00
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	22 289 916,79	17 930 327,03	4 359 589,76	4 256 718,95
Autres	11 731 081,10	9 132 284,06	2 598 797,04	2 169 801,71
Immobilisations corporelles en cours	2 974 300,88		2 974 300,88	1 519 881,54
Avances et acomptes	996 995,88		996 995,88	0,00
Dépréciation des immobilisations (Amortissements pour ordre)		4 222 397,78	-4 222 397,78	-4 642 756,98
Sous-total Sous-total	122 195 039,53	71 594 576,11	50 600 463,42	47 604 839,25
Immobilisations financières				
Participations et autres formes de participation			232 385,61	212 417,85
Prêts				
Autres			12 474,00	38 035,44
TOT	TAL I		50 845 323,03	47 855 292,54

	ACTIF	Exercice Net	Exercice précédent net
ACT	TIF CIRCULANT		•
Stocks		111 666,99	123 786,02
Créances			
Fournisseurs débiteurs		50 157,21	121 783,93
Clients et comptes rattachés		7 301 263,88	15 335 627,76
Personnels et comptes rattachés		4 607,58	6 484,48
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		27 333,73	517,50
Etat et autres collectivités publiques		5 978 028,64	5 962 992,03
Autres créances		588 662,95	433 395,25
Valeurs mobilières de placement		35 660 000,00	20 909 543,08
Disponibilités			
Caisse		1 397,67	5 587,30
Comptes courants		22 363 493,54	21 627 977,48
Régie d'avance et accréditifs			
REG	GULARISATION		
Charges constatées d'avance		800 549,67	733 875,56
-	TOTAL II	72 887 161,86	65 261 570,39
Charges à répartir sur plusieurs exercices			
	TOTAL III	0,00	0,00
Primes de remboursement des obligations			
	TOTAL IV	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		123 732 484,89	113 116 862,93

116,56 972,76	2 272 729,71 803 330,01	849 116,56 2 972,76	
-			ļ
-			ļ
-			ļ
972,76	803 330,01	2 972,76	2 972,76
202 40	0.552.521.40	10.210.202.40	0.505040
202,40	8 563 521,40	10 210 202,40	<u> </u>
401,03	1 249 635,73	7 572 401,03	ļ
505,00	-787 505,00	-787 505,00	-787 505,00
164,77	19 028 123,20	30 733 088,45	24 772 164,77
434,29	9 842 836,47	5 795 510,61	5 960 923,68
074,46	55 482 208,56	48 785 074,46	55 482 208,56
195,26	-23 717 198,29	-17 471 195,26	-23 717 198,29
666,01	72 737 681,79	85 689 666,01	78 698 605,47
	164,77 434,29 074,46 195,26 666,01	434,29 9 842 836,47 074,46 55 482 208,56 195,26 -23 717 198,29	434,29 9 842 836,47 5 795 510,61 074,46 55 482 208,56 48 785 074,46 195,26 -23 717 198,29 -17 471 195,26

PASSIF	Exercice après affectation	Exercice précédent après affectation
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	1 259 043,91	1 914 976,97
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices		
TOTAL II	1 259 043,91	1 914 976,9
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 239 716,95	7 758 796,0
Emprunts et dettes financières divers	24 707,65	24 621,6
Avances de l'état et autres collectivités publiques		
DETTES D'EXPLOITATION		
Fournisseurs	2 717 801,81	3 115 731,6
Fournisseurs d'immobilisations	1 344 832,59	992 854,3
Clients et comptes rattachés	234 607,26	259 608,3
Personnel et comptes rattachés	2 471 362,79	2 094 255,4
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 849 050,19	3 782 028,4
Etat et autres collectivités publiques	13 687 357,66	9 117 481,6
Autres dettes (y. c. 47)	1 435 148,45	1 736 385,2
REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 779 189,62	3 621 517,6
TOTAL III	36 783 774,97	32 503 280,4
TOTAL GENERAL (I + II + III)	123 732 484,89	113 116 862,9

TABLEAU RECAPITULATIF: BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	Réalisations	Réalisations		Réalisations	Réalisations
CHARGES	2022	2023	PRODUITS	2022	2023
	(en Euros)	(en Euros)		(en Euros)	(en Euros)
Charges de personnel (64)	41 731 338,61		Subventions d'exploitation (74)	4 420 291,80	4 927 307,51
Personnel extérieur (621)	162 980,24	151 549,35	dt ministère com.artisanat(7412)	732 975,33	653 030,00
Taxe sur les salaires (631+633)	2 002 240,12		dt région (7442)	1 855 862,03	2 139 683,10
, ,			dt taxe d'apprentissage (7481)	294 775,81	214 559,87
Achats (60) (sauf 603)	6 322 498,94	7 212 891,52	Production stockée (71)		
Variations des stocks (603)	-8 641,05	12 119,03			
Charges spécifiques (657 et 658)	204 779,91	586 635,83	Produits spécifiques (757)	7 655 601,64	7 399 135,91
Autres charges de gestion (61, 62 sauf 621, 63 sauf 631 et 633, 65 sauf 657et 658)	9 629 179,48	10 613 276,33	Produits de gestion (70, 72, 75 sauf 757)	55 839 770,93	59 958 844,63
Dotations (681)	5 083 332,23	4 504 630 33	Reprises sur amort. et prov. d'expl. (781)	110 635,68	1 013 072,56
Dotations (661)	0 000 002,20		Reprises sur finan.rattachés à des actifs	110 033,00	2 660 683,35
<u> </u>			Transfert de charges d'expl. (791)	327 802,55	165 476,60
Total charges d'exploitation	65 127 708,48	71 050 086 78	Total Produits d'exploitation	68 354 102,60	76 124 520,56
Résultat d'exploitation (+ ou -)	3 226 394.12	5 073 533.78		00 334 102,00	70 124 320,30
nesultat d'exploitation (+ ou -)	3 220 334,12	3 073 333,73			
Charges financières(66)	124 288,81	134 932,57	Produits financiers(76)	168 526,72	1 091 945,92
dt intérêts des emprunts et dettes (66116)	124 288,81	134 932,54	1	ĺ	
Dot.amort.prov.ch.fin. (686)			Reprises sur prov. fin (786)		
		1	Transfert de charges finan. (796)		
Total charges financières (66)	124 288,81	134 932,57	Total Produits financiers	168 526,72	1 091 945,92
Résultat financier (+ ou -)	44 237,91	957 013,35			
Charges exceptionnelles(67)	4 865,33		Produits exceptionnels(77)	2 705 899,98	9 494,25
dt v.n.c actifs cédés (675)	853,73		dt produits des cessions d'actif (775)	10 262,00	
			dt quote part des subv.virée au résultat(777)	2 667 363,40	
Dot.amort.prov.ch.exc. (687)	0,00	0,00	Reprises sur prov.exc (787)		
			Transfert de charges exc. (797)		
Total charges except.(67)	4 865,33		Total Produits d'exceptionnels (77)	2 705 899,98	9 494,25
Résultat exceptionnel (+ ou -)	2 701 034,65	-127 868,52			
Impôts sur bénéfices(69)	10 743,00	107 168,00			
Total charges	65 267 605,62		Total produits	71 228 529,30	77 225 960,73
Résultat net (+ ou -)	5 960 923,68	5 795 510,61			
Totaux égaux	71 228 529,30	77 225 960,73		71 228 529,30	77 225 960,73
			* Part liée aux sorties des subventions non er	ncore amorties	

TAXE POUR FRAIS DE CHAMBRES DE METIERS

Nombre d'assujettis au droit fixe (1)
Montant du droit fixe par assujetti (2)
Produit du droit fixe $(3) = (1) * (2)$
(après déduction de la part CRMA)
Taux du droit additionnel par rapport au produit du droit fixe
Produit du droit additionnel (4)
Nombre d'assujettis au droit additionnel (5)
Montant moyen de droit additionnel et par assujetti(4)/(5)
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
Produit de la taxe pour frais de chambres de métiers (3)+(4)

41 179	SI GESTION DIRECTE D'UN CFA
	Charges de fonctionnement du CFA
	dt charges de personnel CFA (64+621)
	dt taxe sur les salaires CFA et FC (6311+633)
	Produits de fonctionnement du CFA
	dt subv. Région (7442)
38 813	dt taxe d'apprentissage (7481)
	dt particip.org.gestionnaire (7485)
	Résultat net du CFA
0	ChargesCFA/charges chambre (%)

54 103 518
34 016 871
989 772
59 838 303
723 722
0
0
5 734 785
75,74%

PRINCIPAUX RATIOS

1-Analyse des charges

Charges de personnel(64)/total charges d'exploitation

64,37%

Masse salariale (64+621)/total charges d'exploitation

64,59%

Charges de personnel(64)/nb.d'assujettis

1110,69

Masse salariale (64+621)/nb.d'assujettis

1114,37

Indemnités de présence (653)/nb.d'assujetis

9 494,25

2-Analyse des produits	
Produits spécifiques (757)/total des produits d'exploitation	9,72%
Ress.TFCMA+Dt Addit.(7574+7487)/total des prdts d'exploitation	9,48%

2-Analyse financière

((Rbt.emprunt(164 emplois+66116)-mt subventionné))/total prdts spécif. (757+7487) Emprunts et dettes assimilées (16)/capacité d'autofinancement Capitaux propres (10à13)/emprunts et dettes assimilées (16)

8,82%	(avertisseur si >10%)
1,08	(avertisseur si >5)
11,80	(avertisseur si <1)

Annexe aux Comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023

Les documents dénommés <u>états financiers</u> comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et ce, conformément aux principes suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices.

Il est fait application du référentiel comptable du Réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, conformément à l'arrêté ministériel du 20 décembre 2012.

A partir du 1^{er} janvier 2023, les reprises de subventions d'investissements sont comptabilisées en résultat d'exploitation, conformément aux modifications apportées au référentiel comptable.

REGLES DE RATTACHEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation font l'objet de conventions écrites prévoyant la périodicité de la subvention et son utilisation.

A chaque fin d'exercice concerné est effectuée la comptabilisation de la part de subvention évaluée en fonction des critères figurant dans la convention de financement.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'année 2023 a été marquée par :

- l'organisation d'une convention du personnel en Juillet 2023,
- la baisse de la Taxe frais Chambre de Métiers (TFCMA) au niveau CMA France ayant un impact de 485 k€ pour la CMAR Pays de la Loire hors reversement micro-entreprise,
- la modification du point d'indice à partir juin 2023 (passage de 5,40 € à 5,50 €).

Tableau des immobilisations

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Valeur brute au 01/01/2023 (€) (1)	Augmentations (€) (2)	Diminutions (€) (3)	Régularisations	Valeur brute à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)+(2b)-(3)
Immobilisations incorporelles	1 145 838,02 €	186 177,40 €	17 733,51 €		1 314 281,91 €
Immobilisations corporelles	114 735 672,36 €	7 046 704,57 €	901 619,31 €		120 880 757,62 €
Immobilisations financières	250 453,29 €	24 243,32 €	29 837,00 €		244 859,61 €
TOTAL	116 131 963,67 €	7 257 125,29 €	949 189,82 €	- €	122 439 899,14 €

Tableau des amortissements

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant des amortissements cumulés au 01/01/2023 Compte 28 (€) (1)	Dotations de l'exercice Compte 68 (€) (2)	Diminution d'amortissements de l'exercice (€) (3)	Régularisations	Montant des amortissements cumulés à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Immobilisations incorporelles	1 022 099,05 €	71 634,71 €	17 733,51 €		1 076 000,25 €
Immobilisations corporelles	67 254 572,08 €	4 165 623,09 €	901 619,31 €		70 518 575,86 €
Immobilisations financières	- €				- €
TOTAL	68 276 671,13 €	4 237 257,80 €	919 352,82 €	- €	71 594 576,11 €

<u>Durées d'amortissements</u>

Nature des immobilisations	durée minimale	durée maximale
Immeubles d'habitation ou commerciaux	25 ans	50 ans
Immeubles industriels	20 ans	
Constructions légères	20 ans	40 ans
Mobilier de bureau	10 ans	
Mobilier pédagogique	5 ans	8 ans
Matériel pédagogique	5 ans	10 ans
Véhicules	5 ans	10 ans
Logiciels	1 an	3 ans
Matériel informatique et bureautique	3 ans	5 ans

Investissements réalisés

(hors immobilisations financières et avances et acomptes versés sur immobilisations)

					FINANCEMEN	TS	
				TAXE	TAXE FRAIS		FONDS
INVESTISSEMENTS 2023 (hors immo en cours)	Destination		REGION	APPRENT.	CMA	AUTRES	PROPRES
Département 44							
Matériels informatiques (bornes Wifi, traceur)	C.F.P.	7 134,55		22,14%			77,86%
Mat.inf.(ENI, classes mobiles, écrans tactiles, tablettes SQOOL)	C.F.P.	20 798,07		80,00%			20,00%
PC collaborateurs	C.F.P.	148 142,96					100,00%
Firewall, switchs, système serveur hébergement	C.F.P.	68 886,95					100,00%
Remplacement fenêtres St Nazaire	C.F.P.	80 270,19					100,00%
Rénovation réseau eau chauffage	C.F.P.	23 408,08					100,00%
Divers travaux immob.St Nazaire (robinets, baies vitrées, éclairage)	C.F.P.	13 340,38					100,00%
Matériels informatiques St Nazaire	C.F.P.	33 430,60		80,00%			20,00%
Mobilier salles professeurs	C.F.P.	38 553,98		80,00%			20,00%
Mobilier divers	C.F.P.	27 343,71		23,91%			76,09%
Matériels pédagogiques secteur mécanique	C.F.P.	410 211,65				84,11%	15,89%
Matériels pédagogiques secteur alimentaire	C.F.P.	24 494,53		80,00%			20,00%
Travaux Projets "CIFAM2"	C.F.P.	25 486,76	40,94%			14,48%	44,59%
Remplacement points lumineux CFP	C.F.P.	39 404,40					100,00%
Remplacement chaudières CFP	C.F.P.	433 616,69					100,00%
Remise en état toitures terrasse et cheneaux CFP	C.F.P.	43 631,01					100,00%
Remplacement stores CFP	C.F.P.	14 808,06					100,00%
Remplacement de portes pour mise aux normes PMR - CFP	C.F.P.	60 537,12					100,00%
Aménagement salle des prof.et transfert FPC CFP	C.F.P.	19 596,00					100,00%
Aménagements extérieurs dont signalétique (périmètre CFP)	C.F.P.	17 337,94					100,00%
Aménagement infirmerie, CDR, salles CFP	C.F.P.	32 558,42					100,00%
Aménagement salle de sport CFP	C.F.P.	6 554,52					100,00%
Réhabilitation bâtiment Les Liards CFP	C.F.P.	58 454,89					100,00%
Divers CFP (chauffe eau)	C.F.P.	3 184,20					100,00%
Remplacement chaudières CND + circulateurs chauffage	C.N.D.	69 419,55					100,00%
Licences Yparéo	C.N.D.	1 776,00					100,00%
Mobilier Maison de l'entreprise St Nazaire	C.N.D.	7 202,11					100,00%
Films solaires fenêtres	C.N.D.	8 818,80					100,00%
Placard éco défi	C.N.D.	822,00					100,00%
Signalétique, comptoir et logo accueil	C.N.D.	9 306,00					100,00%
Sous-total Département 44		1 748 530,12	10 433,56	101 939,70	0,00	348 716,64	1 287 440,22
Département 49							
Logiciels	C.F.P.	1 593,00					100,00%
Matériels pédagogiques secteur alimentaire	C.F.P.	35 034,22				80,00%	20,00%
Matériels pédagogiques secteur mécanique - carrosserie - peinture	C.F.P.	89 512,20				73,45%	26,55%
ENI	C.F.P.	10 975,02				49,00%	51,00%
Matériels informatiques	C.F.P.	68 184,09					100,00%
Stores ateliers mécaniques	C.F.P.	13 921,63					100,00%
Logiciels	C.N.D.	888,00					100,00%
Mobilier de bureau	C.N.D.	1 610,29					100,00%
Sous-total Département 49		221 718,45	0,00	0,00	0,00	99 150,65	122 567,80
Département 53			-				
Autres immobilisations incorporelles	C.F.P.	2 124,00					100,00%
Matériels pédagogiques secteur alimentaire	C.F.P.	20 736,00					100,00%
Matériels pédagogiques secteur restauration	C.F.P.	3 191,61					100,00%
Matériels pédagogiques secteur mécanique	C.F.P.	110 899,35				85,57%	14,43%
Matériels pédagogiques secteur bâtiment	C.F.P.	13 530,50					100,00%
Matériels pédagogiques secteur soins, santé	C.F.P.	1 806,47					100,00%
Matériels pédagogiques	C.F.P.	10 832,76 35 457,40					100,00% 100,00%
Agencements divers Matériels informatiques	C.F.P. C.F.P.	106 575,79					100,00%
Mobiliers Mobiliers	C.F.P.	46 472,81					100,00%
Matériels divers	C.F.P.	832,63					100,00%
Logiciels (licences Y Pareo)	C.N.D.	1 776,00					100,00%
Constructions (dernières factures PIA)	C.F.P.	342 060,55	51,75%			15,17%	33,08%
Sous-total Département 53		696 295,87	177 000,00	0,00	0,00	146 791,77	372 504,10

			FINANCEMENTS				
			TAXE TAXE FRAIS FONDS			FONDS	
INVESTISSEMENTS 2023 (hors immo en cours)	Destination		REGION	APPRENT.	CMA	AUTRES	PROPRES
Département 72							
Serveurs licences mise à jour	C.F.P.	1 062.00					100,00%
Stores	C.F.P.	5 544,00					100,00%
Equipements pédagogiques (batteurs, ivario pro)	C.F.P.	41 323,82					100,00%
Agencements divers (dalles LED /plinthes /élec)	C.F.P.	3 308,66					100,00%
Matériel informatique	C.F.P.	16 145,77					100,00%
Mobilier	C.F.P.	32 751,42					100,00%
Equipements péda.(turbine à dragées, centrifugeuse, coupe légume)		11 681,00				100,00%	0.00%
Logiciel	C.N.D.	888,00					100,00%
Equipement Self	C.N.D.	2 823,79					100,00%
Chauffe eau	C.N.D.	3 000,00					100,00%
CFA travaux électriques	C.F.P.	25 630,80					100,00%
Sous-total Département 72	0	144 159,26	0.00	0.00	0.00	11 681.00	132 478.26
3003 Iolai Bepailemeni 72		144 137,20	0,00	0,00	0,00	11 001,00	102 470,20
Département 85							
•		0.104.00					100.007
Logiciels	C.F.P.	2 124,00 78 050.05				99.30%	100,00%
Equipements pédagogiques mécanique - ANFA	C.F.P.	322 341.59				77,22%	0,70% 22.78%
Equipements pédagogiques alimentaire - OPCO EP	C.F.P.						,
Equipements pédagogiques alimentaire - OPCO MOBILITES	C.F.P.	6 736,98				48,91%	51,09%
Equipements pédagogiques esthétique + espaces verts	C.F.P.	46 551,17					100,00% 100,00%
Equipements pédagogiques individuel et RQTH	C.F.P.	19 821,00 72 101,71					100,00%
Mobiliers salles de classes et amphi démo + équipements alim.	C.F.P.	12 533.88					100,00%
Matériels sécurité + équipements moyens généraux + écodefi	C.F.P.	69 507.26					100,00%
Matériels informatiques	C.F.P.	11 509,69					100,00%
Travaux aménagements et agencements divers	C.F.P.	65 269,29					100,00%
Mob.salles de classes, pôle éducatif, RUP, nouvel accueil, adm.						100.00	
Equip. Mat.self - fond d'investissement conv.de gestion API	C.F.P.	53 754,73				100,00%	0,00%
Logiciels	C.N.D.	1 776,00					100,00%
Modulaires loués à l'URMA85	C.F.P.	725 066,60					100,00%
Mise aux normes sécurité bâtiment	C.N.D.	4 020,82					100,00%
Aménagements nouvelles enseignes et signalitiques	C.N.D.	15 996,18					100,00%
Renouvellements éclairage Ecodéfi	C.N.D.	3 135,41					100,00%
Réfections parking	C.N.D.	18 344,63					100,00%
Toiture habillage supplémentaire	C.N.D.	3 567,56					100,00%
Mobiliers salles de formation	C.N.D.	26 448,24					100,00%
Salle de restauration du personnel	C.N.D.	7 068,58					100,00%
Equipements et mobiliers bureaux accueil clients	C.N.D.	15 988,32					100,00%
Sous-total Département 85		1 581 713,69	0,00	0,00	0,00	383 449,33	1 198 264,36
CMAR siège		50.552.40					100 0007
Construction siège CMAR		58 553,69					100,00%
Mobiliers siège		20 076,55					100,00%
Logiciel Salesforce UGAP		144 135,40					100,00%
Matériel informatique	1	130 848,92					100,00%
Abri vélo personnel		24 916,80					100,00%
Logiciels CAAR Sière		10 518,00					100,00%
Sous-total CMAR siège		389 049,36	-	-	-		389 049,36
TOTAL CMAR PAYS DE LA LOIRE		4 781 466,75	187 433,56	101 939,70	0,00	989 789,39	3 502 304,10

Immobilisations en cours au 31/12/2023 : 2.974.300,88 €

Le Programme d'Investissement d'Avenir contractualisé avec le Conseil régional et la Caisse de dépôts et de consignation, de 47.760.000 € signé en 2016, est toujours en cours.

Des bâtiments ont été mis en service :

- C.F.P. Loire-Atlantique 9.418 986.74 € (2021-2022)

- C.F.P. Mayenne 12.291.927,78 € (2019 – 2021 - 2022)

- C.F.P.Sarthe 4.676.731,31 € (2019 - 2020)

des immobilisations en cours sont comptabilisées au 31/12/2023 sur le site de :

- C.F.P.Maine et Loire 2.138 358,86 €.

Et des Avances financières sur travaux sont comptabilisées au 31/12/2023 sur le site de :

C.F.P.Maine et Loire
 CND Maine et Loire
 538 227,95 €.
 63 479,60 €.

Cet investissement est financé pour 64 % par une subvention de la Région et 13 % par une subvention de l'état.

Des immobilisations en cours sont également comptabilisées pour :

- le réaménagement du siège de la délégation du Maine et Loire (552.865,09 €)
- du matériels non mis en service CFP 49 (486 696.75€)
- des travaux CND la Loire Atlantique (147.006,05 €)
- des travaux au C.F.P. Loire Atlantique (40 322.52 €)
- du matériel non mis en service au CFP Sarthe (4.339,94 €).

Tableau des dépréciations

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Dépréciations au 01/01/2023 (€) (1)	Augmentations : dotations de l'exercice (€) (2)	Diminutions: reprises de l'exercice (€) (3)	Régularisation	Dépréciations à la fin de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Immobilisations incorporelles	- €				- €
Immobilisations corporelles	- €				- €
Immobilisations financières	- €				- €
Stocks	- €				- €
Créances	231 342,86 €	129 676,70 €	129 443,67 €	55,20 €	231 631,09 €
TOTAL	231 342,86 €	129 676,70 €	129 443,67 €	55,20€	231 631,09 €

Tableau des provisions

Situations et mouvements (b) Rubriques (a)	Montant des provisions comptabilisées au 01/01/2023 (€) (1)	Dotations de l'exercice (€) (2)	Reprises de l'exercice (€) (3)	Montant des provisions comptabilisées à la clôture de l'exercice (€) (1)+(2)-(3)
Provisions pour risques	- €			- €
- Provisions pour litiges	74 200,00 €	24 000,00 €	54 200,00 €	44 000,00 €
- Autres provisions pour risques	- 0,00€			- 0,00€
Provisions pour charges	- €			- €
- Prov.p/indem.départ en retraite	1 077 043,97 €	15 807,63 €	65 695,89 €	1 027 155,71 €
- Autres provisions pour charges	763 733,00 €	187 888,20 €	763 733,00 €	187 888,20 €
TOTAL	1 914 976,97 €	227 695,83 €	883 628,89 €	1 259 043,91 €

Conformément au référentiel comptable du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat, il a été comptabilisé une provision couvrant la totalité des engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite. Cette provision est calculée selon les dispositions de l'article 37 du statut du personnel des Chambres de Métiers et de l'Artisanat en matière d'indemnité de fin de carrière.

Pour ce calcul, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Taux de turn-over supposé constant : 5 %,
- Taux d'actualisation supposé constant : 2,60 %,
- Taux de revalorisation du point supposé constant : 0,25 %.

A partir de 2023, nous provisionnons, en fin d'exercice, les Allocations Retour à l'Emploi (ARE) qu'il reste à verser pour les agents titulaires, licenciés, ou qui ont signé une rupture conventionnelle (187.888,20 € au 31/12/2023).

Stocks

Ils sont évalués au prix d'achat :

- Matières premières et fournitures en stock au 31/12/2023 ⇒ 111.666,99 €.

Valeurs Mobilières de Placement

A fin décembre, ce stock est constitué de comptes à terme et de livrets. Au 31/12/2023, ce poste s'élève à 35.660.000 €.

<u>Créances</u>

		Degré de liquid	ité de l'actif
	Montant net	Échéances à	Échéances à
Créances	au bilan	moins d'un	plus d'un an
	(€)	an (€)	(€)
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des			
participations			
Autres créances immobilisées			
Créances de l'actif circulant :			
Créances résultant de ventes ou			
de prestations de services et comptes rattachés	7 301 263,88 €	7 301 263,88 €	
Créances diverses	6 648 790,11 €	6 648 790,11 €	
Charges constatées d'avance	800 549,67 €	800 549,67 €	
TOTAL	14 750 603,66 €	14 750 603,66 €	- €

Charges constatées d'avances

Elles concernent les charges d'exploitation.

<u>Dettes</u>

		Degr	ré d'exigibilité du pa	assif
	Montant net	Échéances à	Échéances à	Échéances à
Dettes	au bilan	moins d'un		plus de 5
	(€)	an	plus d'un an	ans (€)
		(€)	(€)	
Emprunts et dettes financières diverses Dépots et cautionnements reçus	7 239 716,95 € 24 707,65 €	530 735,34 €	1 879 889,70 €	4 829 091,91 € 24 707,65 €
Dettes sur achats et prestations de services et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	4 062 634,40 € 20 007 770,64 €	4 062 634,40 € 20 007 770,64 €	- €	
Dettes sur valeurs immobilisées et comptes rattachés				
Dettes diverses	1 669 755,71 €	1 669 755,71 €		
Produits constatés d'avance	3 779 189,62 €	3 779 189,62 €		
TOTAL	36 783 774,97 €	30 050 085,71 €	1 879 889,70 €	4 853 799,56 €

ELEMENTS DU COMPTE DE RESULTAT

Informations relatives à certaines indemnités et frais de personnel

Indemnités des personnels

Type d'indemnités	Montant en €
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13 èine mois)	2 255 590,00 €
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (Primes de sujétion)	220 159,58 €
Indemnités fondées sur l'article 25-2 du statut des personnels (Primes d'objectif ou de résultat)	
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels (comptes 647400+648100+645210+645220+VF+Ch cad)	876 354,65 €
Divers (y compris supplément familial des personnels détachés de la fonction publique) (compte 648800- les ch cad) + 648200	61 689,58 €
TOTAL	3 413 793,81 €

Frais de déplacements, de missions, de réceptions et de représentation

Montants en €	Compte 6254: Déplacements	Compte 62564 Missions (Repas + hébergement)	Compte 6257: Réception	Compte 6258: Frais de représentation
Président	33 640,21 €	21 276,06 €	9 941,78 €	14 627,33 €
Bureau hors Président	30 237,93 €	8 936,10 €	7 266,56 €	1 558,18 €
Membres élus hors bureau	35 829,00 €	5 307,38 €	18 524,23 €	1 722,55 €

Indemnités de fonctions et vacations (compte 653)

Montants en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président	228 071,00 €	
Trésorier	28 820,00 €	
Bureau hors président et hors trésorier		35 694,27 €
Dont président de section si CMAR	172 396,00 €	
Membres élus hors bureau		82 997,47 €
TOTAL	256 891,00 €	118 691,74 €

<u>Informations relatives aux subventions en exonération de la taxe d'apprentissage</u>

1. Collecte de la taxe d'apprentissage

7584. Produits de gestion : collecte taxe d'apprentissage (€)	- €
Troom rough do good on room taxo a appromisoago (c)	_

2. Taxe utilisée par la chambre collectrice pour elle-même

7481. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage -fonctionnement (€)	214 559,87 €
134181. Produits des versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage - investissement (€)	- €
467430. Créditeurs divers - reliquat de taxe	- €
Total taxe d'apprentissage reçue (ϵ)	214 559,87 €

Reliquat de Taxe d'Apprentissage

Au 31/12/2023 la réserve de taxe d'apprentissage s'élève à 610.749,04 €.

	URMA CIFAM -	TOTAL
	LOIRE	
	ATLANTIQUE	
Solde au 01/01/2023	712 688,74 €	712 688,74 €
Affectation 2023		- €
Prélèvement 2023	- 101 939,70 €	- 101 939,70 €
Solde au 31/12/2023	610 749,04 €	610 749,04 €

Produits et charges exceptionnels

A partir de 2023, les quotes-parts des subventions d'investissements sont comptabilisées en produits d'exploitation, auparavant elles étaient en produits exceptionnels.

Taxe frais Chambre de Métiers

A partir de 2021, CMA France répartit chaque année le produit de la taxe qui lui est affectée entre les chambres de métiers et de l'artisanat de région, après avoir déduit une quote-part pour son financement. Le montant accordé pour 2023 s'élève à 9.217.857,00 €.

Affectée en fonctionnement :

Compte 757400 Ressources de fonctionnement :

7.217.857,00 €

Affectée en investissement :

Compte 106100 : Réserves droit additionnel

2.000.000,00€

Honoraires

Le montant total des honoraires du Commissaire aux Comptes figurant au compte de résultat s'élève à 41.190,00 €.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Effectif

Effectif au 31/12/2023:

Effectif au 31/12/2023

		Nombre
	ETP	d'agents
CDI	46,68	49
CDD	358,27	371
Stagiaires	15,00	15
Titulaires	474,10	499
Sous total	894,05	934
Vacataires	7,20	48
Autres (1)	1,00	2
Total	902,25	984

¹⁾ Contrats de droit privé : apprentissage, contrats aidés

Répartition par catégorie :

					Cadre			
	Employé	Technicien	Maîtrise	Cadre	supérieur	SGA	SG	Total
Hommes	5	20	16	349	11		1	402
Femmes	25	57	101	344	7			534
	30	77	117	693	18	0	1	936

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

IMMOBILISATIONS EN CREDIT-BAIL

Immobilisations immobilières et	Coût d'entrée	Dotati amortis	Valeur nette	
mobilières (€) (1)	(€) (2)	de l'exercice (€) (³)	cumulées (€) (3)	(€)
Atlantique bail 2 serveurs	78 653,83	5 243,57	73 410,26	0,00
Matériels informatiques	496 969,03	165 656,34	324 410,34	6 902,35
Matériels URMA 85	136 090,80	27 218,16	45 363,60	63 509,04
Matériels URMA 53	708 975,36	141 795,07	147 703,20	419 477,09
Matériels URMA 49 pâtisserie	10 794,00	2 158,80	2 158,80	6 476,40
Matériels URMA 49 pâtisserie	11 295,35	2 259,07	2 259,07	6 777,21
Matériels URMA 49 boulangerie	13 516,80	2 703,36	2 703,36	8 110,08
Matériels URMA 44 mécanique	9 661,68	1 932,34	1 127,20	6 602,15
Matériels URAM 44 méca.ébén.	184 552,82	36 910,56	9 227,64	138 414,62
Matériels URMA 44	104 661,97	20 932,39	0,00	83 729,58
Matériels URMA 44 méca.boul.	107 086,04	21 417,21	0,00	85 668,84
Matériels informatiques	340 892,54	33 142,33	0,00	307 750,21
Matériels URMA 44	54 901,46	457,51	0,00	54 443,95
Matériels URMA44	33 423,34	0,00	0,00	33 423,34
				0,00
TOTAUX	2 291 475,03	461 826,72	608 363,47	1 221 284,85

⁽¹⁾ Postes à subdiviser en tant que de besoin.

⁽²⁾ Valeur des biens au moment de la signature des contrats.

⁽³⁾ Dotations aux amortissements qui auraient été enregistrées pour ces biens au titre de l'exercice clos s'ils avaient été acquis, ainsi que montant cumulé des amortissements au titre des exercices précédents avec mention du mode d'amortissement retenu.

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL

Immobilisations	Redevance	es payées	Redevances	Prix d'achat
immobilières et mobilières (€) (1)	de l'exercice (€)	cumulées (€) (4)	restant à payer (€)	résiduel (€) (5)
Atlantique bail 2 serveurs	3 938,82	74 837,58	0,00	786,53
Matériels informatiques	165 836,59	331 673,18	0,00	4 969,69
Matériels URMA 85	27 490,03	48 107,55	61 852,57	1 360,91
Matériels URMA 53 labo.alim.	143 211,46	155 145,75	417 700,09	7 089,76
Matériels URMA 49 pâtisserie	2 713,39	2 487,28	5 652,90	107,94
Matériels URMA 49 pâtisserie	2 839,39	2 839,39	5 678,78	112,96
Matériels URMA 49 boulangerie	3 397,82	3 397,82	6 795,65	135,17
Matériels URMA 44 mécanique	2 460,67	1 435,39	5 946,62	96,61
Matériels URMA 44 méca.ébén.	47 505,31	11 876,33	130 639,61	1 845,53
Matériels URMA 44	32 384,52	0,00	78 648,12	1 046,62
Matériels URMA 44 méca.boul.	28 799,57	0,00	86 398,70	1 070,86
Matériels informatiques	38 375,86		307 006,85	3 272,57
Matériels URMA 44	1 228,06		44 210,01	549,01
Matériels URMA44	0,00		36 526,48	2 304,40
TOTAUX	500 181,50	631 800,27	1 187 056,39	24 748,54

⁽¹⁾ Postes à subdiviser en tant que de besoin.

AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Bail emphytéotique au profit de l'AFORBAT.

Suivant acte notarié du 26 novembre 1982, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à l'AFORBAT pour une durée de 99 années à terme le 23 décembre 2073, un terrain sis à ANGERS, rue Darwin, d'une contenance de dix-neuf mille cinq cent soixante-douze mètres carrés cadastré, section :

 $IK n^{\circ}96 - 9 404 m^{2}$

 $IK n^{\circ}95 - 1 400 m^{2}$

IK $n^{\circ}153 - 164 m^{2}$.

IK $n^{\circ}154 - 6798 m^{2}$,

IK n°157 – 1 806 m².

⁽⁴⁾ Montant cumulé des redevances des exercices précédents.

⁽⁵⁾ Selon le contrat.

Bail emphytéotique au profit de Val de Loire.

Suivant acte reçu notarié du 30 juillet 1975, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à la société Le Val de Loire, pour une durée de 65 années à terme le 31 décembre 2039, un terrain sis à ANGERS, rue Lamarck, d'une contenance de sept mille cent quatre-vingt-douze mètres carrés cadastré, cadastré section IK n°80.

Suivant acte reçu notarié du 17 octobre 1991, la Chambre de Métiers a donné à bail emphytéotique à la société Le Val de Loire, pour une durée de 48 années à terme le 31 décembre 2039, un terrain sis à ANGERS, rue Lamarck, d'une contenance de six ares soixante-huit centiares, cadastré section IK n°257.

Bail à construction au profit de La Chambre syndicale de la coiffure et de l'esthétique de la Sarthe

Suivant acte reçu notarié du 4 septembre 1989, la Chambre de Métiers de la Sarthe a accordé un bail à construction à La Chambre syndicale de la coiffure et de l'esthétique de la Sarthe, pour une durée de 50 années et finissant le 31 août 2039. Ce bail concerne un terrain à bâtir, 187 rue Henri Champion au Mans, cadastré EL n°117 187 d'une superficie de six ares dix centiares.

AUTRE ENGAGEMENT RECU

Garantie à première demande N°E783344

Le 24 novembre 2022, la Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque) a apporté sa garantie, à hauteur de 33.599,82 € dans le cadre de la construction et de l'installation de deux bâtiments modulaires au sein de l'URMA Vendée.